

ANNEXE 2 AU REGLEMENT DE CONSULTATION : TRAME MEMOIRE METHODOLOGIQUE

NOM DE L'ENTREPRISE :

Cachet et signature :

LOT N° - INTITULÉ.....

NOTA IMPORTANT : Cadre de mémoire technique à utiliser obligatoirement. Les cadres de réponses sont indicatifs et peuvent être étendus **MAIS LE PRESENT DOCUMENT EST LIMITÉ A 20 PAGES MAXIMUM**

Conformément au Règlement de consultation, le candidat fournit à l'appui de son mémoire méthodologique l'ensemble des fiches techniques des produits qu'il propose dans le cadre de son offre. Ces fiches techniques ne sont pas décomptées des 20 pages maximum du mémoire technique.

A RETOURNER DANS LE DOSSIER DE L'OFFRE - FICHE PERMETTANT D'APPRECIER LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (pondération du critère : 50 %)

Sous-Critère 1 Présentation des moyens humains et techniques dédiés à l'exécution du marché (40%)

Sous sous-Critère 1 : Moyens humains dédiés à l'exécution des prestations analysés sur la base de l'organisation mise en place (organigramme, rôle de chaque intervenant, effectifs des encadrants et compagnons) (50%)

Le candidat fournit :

- *l'organigramme détaillé des moyens humains mis en œuvre au cours de l'opération pour chaque phase (études, travaux, réception, levée des réserves, GPA) ainsi que pour la gestion administrative du marché ;*
- *la description des missions de chaque intervenant ;*
- *l'effectif des encadrants et des compagnons sur le chantier.*

Sous sous-Critère 2 : Moyens matériels et techniques (pour les études et les travaux) dédiés à l'exécution des prestations au vu des contraintes et difficultés techniques de l'opération (50%)

Le candidat fournit :

- la description des moyens matériels et techniques mis en place spécifiquement pour l'exécution des prestations objet du marché (études, travaux) au vu des contraintes et difficultés qu'il a identifiées ;
- la description des moyens de levage

Sous-Critère 2 : Délais et planning (15%)

Pertinence du phasage et de l'organisation des travaux permettant de garantir le respect du planning

Le candidat fournit :

- Le phasage et l'organisation envisagés pour réaliser les travaux en précisant notamment les temps d'intervention et les interfaces d'exécution avec les autres lots ainsi que les mesures prises pour respecter le délai de 25 mois de travaux (pour l'ensemble de l'opération).

Sous-Critère 3 : Gestion de la sécurité sur le chantier (15%)

Le candidat :

- *fournit les mesures envisagées pour assurer la sécurité sur le chantier au vu des contraintes identifiées notamment celle du maintien en activité du site ;*
- *précise les formations et informations reçues des encadrants et compagnons au sujet de la sécurité*

Sous-Critère 4 : Gestion de la qualité, des déchets et des nuisances (10%)

Sous sous-Critère 1 : Pertinence de la méthodologie permettant d'assurer la qualité des travaux au regard des contraintes d'exécution des travaux (suivi des travaux, mesures correctives mises en place, protection des ouvrages) (70%)

Le candidat fournit :

- *une présentation des outils (notamment indicateurs utilisés pour mesurer la qualité (taux de non-conformité, délais de correction etc.) et la procédure mise en œuvre pour le suivi de la qualité des travaux (contrôle qualité, mesures d'autocontrôle, traçabilité des matériaux (fiches de suivi, rapports etc.)) ;*
- *les mesures correctives prévues en cas de refus d'ouvrages par la maîtrise d'œuvre (délais de reprise des livrables etc.) ;*
- *la procédure et les délais associés pour la remise de documents en phase Travaux (ex : circuit de validation) ;*
- *la protection des ouvrages pendant les travaux.*

Sous sous-Critère 2 : Pertinence des mesures mises en place pour la gestion des déchets et des nuisances de chantier) (30%)

Le candidat :

- *décrit les dispositions prévues pour la gestion des déchets (tri, filières, communication...) ;*
- *décrit les mesures prévues pour limiter les nuisances du chantier (bruit, pollution, etc.), comme par exemple l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement, l'utilisation de matériaux durables.*

Sous-Critère 5 : Gestion de la réception des travaux et de la levée des réserves durant la GPA (20%)

Le candidat fournit la procédure mise en œuvre pour la réception des travaux et pour lever les réserves formulées à la réception et les désordres relevés durant la garantie de parfait achèvement (méthodologie, outils, livrables).